



N° SAU/057 – 15 mai 1963

## LA MORALE DE L'ISLAM

Par la force des choses, nous cherchons toujours, en parlant de l'Islam, des équivalences avec nos propres façons chrétiennes de parler : Dogme, Morale, Culte, etc. Or nous savons que les notions ne se recourent pas purement et simplement. D'autre part, des musulmans emploient pourtant aujourd'hui ce terme "Morale" de l'Islam ou du Coran. En 1951 le cheikh Draz écrivait un ouvrage, sans valeur scientifique, sur "La morale du Coran". Ces dernières années, le cheikh Shaltût, recteur d'al-Azhar, au cours d'une série d'émissions radiophoniques, a développé "La morale de l'Islam".

Le professeur Bousquet (1) ne trouve pas de morale en Islam, comme d'autres ont voulu montrer qu'ils n'y voyaient pas de droit (Snouck Hurgronje) et de culte (Tor Andrae). Tout cela est souvent une question de vocabulaire. Dans l'Encyclopedia cattolica (Roma), à l'article "Islam" (T. VII), S. Moscati emploie les termes de théologie légale, théologie dogmatique, théologie spirituelle. C'est assez pertinent. Il est certain que le Droit englobe un large domaine de la vie musulmane ; il insiste surtout sur les qualifications légales des actes humains comme nous l'avons vu (2). Cependant, s'il n'existe pas en Islam de théologie morale au sens où nous entendons ces termes, nous trouvons certainement des principes moraux réglant la conduite des personnes. Ils sont vus ordinairement sous l'angle juridique (interdits, prescriptions), mais pas toujours. Le Coran, les hadiths, les traités de morale (la "science des akhlâq", des dispositions innées, des mœurs) contiennent des appels nombreux aux bienséances, à la vertu, à la bonne éducation et à la bonne conduite. Nous retrouvons cela de nos jours dans des programmes d'enseignement de la morale (3).

Une certaine littérature de pacotille a cru bon de s'étendre sur les harems, les déviations sexuelles et la licence des mœurs en pays musulman. Comme s'il n'y avait que ça et comme si cela ne se rencontrait que là ! On a parfois mis au compte de l'Islam ou du Coran ce qui n'était que particularités locales, coutumes de telle région encore au Moyen Age. C'était d'autant plus facile à faire que la décadence a atteint depuis longtemps les sociétés musulmanes et que nous ne trouvons pas, jusqu'à nos jours, de vrais éducateurs de la conscience morale parmi le peuple. Alors les jeunes ne peuvent grandir que comme des herbes folles avec, comme système de référence, qu'une morale du groupe souvent bien élémentaire.

Il importe de rechercher ce qui existe de positif, même si cela nous apparaît comme du "moralisme", de la simple philanthropie, de la politesse courante, ou même de pures règles d'hygiène qualifiées de Morale. Il est bien vrai que l'Islam tend à devenir de plus en plus un vague moralisme, alors que le Christianisme n'est certainement pas cela ni même un programme d'ascèse de Yogi. La morale chrétienne est vivifiée par la vertu de base, la charité théologique.

Cette petite synthèse ne veut être seulement qu'une rapide vue d'ensemble historico-doctrinale de ce problème de la morale en Islam. En effet, des pages pourraient être consacrées aux valeurs morales contenues dans le Coran ou encore aux catalogues de vertus établis dans les Traités. Mais il sera intéressant de s'arrêter à la présentation qu'a faite dernièrement de cette morale le cheikh Shaltût à la radio du Caire.

\* \* \*

"L'Ethique musulmane apparaît, à son stade le plus évolué, comme un amalgame intéressant, et somme tout réussi, de traditions arabes préislamiques et d'enseignements coraniques, avec des éléments non-arabes, surtout d'origine persane et grecque, intégrés dans une structure islamique générale" (4).

La sunna (tradition) tribale de l'Arabie anté-islamique persista après l'avènement de l'Islam. On ne put supprimer d'un trait de plume les coutumes ancestrales et les habitudes anciennes de la Jahiliya (l'anté-Islam). Des valeurs perdurèrent donc dans la psychologie populaire : sens de l'honneur, loyauté, courage, hospitalité, endurance ("çabr") grandeur d'âme et maîtrise de soi ("hilm"). Ces traits positifs ( et d'autres répréhensibles) ont été du reste souvent décrits (5).

A cette sunna des ancêtres, Mahomet, opposait résolument celle d'Allah, irrévocable et invariable. Une norme nouvelle remplaçait l'ancienne, celle des us, dire et coutumes du Prophète contenus dans le Coran et dans la Tradition du prophète. La crainte de Dieu et du jugement dernier sanctionnait les comportements des "soumis" à cette nouvelle loi. Celle-ci enseignait des valeurs morales estimables dépassant les comportements tribaux, qui en fait ne disparaissaient cependant pas pour autant : bonté et justice, miséricorde, générosité, austérité, sincérité, solidarité-fraternité entre les croyants. C'est une éthique pratique de solidarité : "Attachez-vous ensemble à la corde d'Allah". Tout ce qui détériorait la vie courante au temps de la Jahiliya est combattu. Injures, moqueries, disputes et querelles, vols, iniquités, oppression du pauvre, de la veuve et de l'orphelin n'ont ainsi plus de place parmi les "frères" de la Communauté de "purs", élus par Dieu.

Les valeurs morales coraniques furent reprises, disséquées et cataloguées par les traditionnistes dans les recueils de hadiths. Ce corpus des traditions constitue ainsi un manuel d'éthique musulmane, Il suffit par exemple de jeter un coup d'œil sur les "Quarante hadiths" groupés par En-Nawâwî (+ 1277) pour en avoir une idée, bien que ce ne soit là qu'une très infime partie de ce qui a pu être rassemblé. Nous y rencontrons des pages se rapportant aux péchés de la langue (dire du bien ou se taire), à la "pureté", à la sobriété (ascèse), au souci de "bien faire", à la droiture, au bon caractère, à la discrétion, à l'honneur dû à son voisin et à l'hôte, à la "charité" (solidarité envers les frères, lutte contre la jalousie, l'envie, la haine, l'abandon, le mépris, le tort causé aux autres). La correction fraternelle est, en outre, employée pour remettre le coupable dans le droit chemin, celui de la Sunna du prophète. Des compilations ont ainsi été faites de hadiths moraux.

Mais une notion a servi plus particulièrement pour désigner certaines conduites, celle de l'"adab". Un hadith rapporte : "On pourrait presque affirmer que l'adab égale les deux tiers de la religion", en ce sens qu'elle indique une "tendance noble et humaine du caractère" (6). Mais le sens de ce mot a évolué (7). Pour les anciens, on l'appliquait au résultat de la bonne éducation chez celui qui suivait les coutumes ancestrales et la norme reçue dans le milieu. Au deuxième siècle de l'Hégire, il désigna la manière d'agir, surtout celle qui était louable, la beauté du caractère provenant d'une bonne éducation et encore la connaissance profane (à l'exclusion donc de la connaissance des sciences religieuses). Au début du III<sup>e</sup> siècle, des sens nouveaux apparaissent sous l'influence de la civilisation et des contacts avec les Persans par exemple. On met sous le mot ce qu'une classe déterminée doit connaître ou les règles de conduite pour les personnes distinguées et élégantes. A Bagdad, l'adab recouvrait à cette époque le domaine de l'élégance dans l'habillement, le goût dans l'alimentation, l'adresse dans certains jeux importés, et encore les belles manières, la politesse et la bienséance, les plaisanteries, les mots d'esprit, l'éloquence, le fait de savoir par cœur des poésies et des proverbes, etc. Cette bonne éducation était la marque de "l'honnête homme" (au sens de notre XVII<sup>e</sup> siècle français). Mais si elle portait sur la politesse de l'esprit et sur les bonnes mœurs, elle englobait aussi un domaine plus vaste que celui accordé à la Morale en tant que telle (celle des "akhlâq", des mœurs). Le terme "adab" en vint à désigner les compositions littéraires rédigées avec grâce, les connaissances profanes en philologie arabe. De nos jours, il sert pour traduire notre mot Littérature.

L'influence de la pensée iranienne évoquée plus haut, fut représentée principalement par Ibn al-Muqaffa (+ 759), bien connu pour sa traduction faite en arabe à partir du pehlvi des fables de Bidpai, "Le livre de Kalila et Dimna" (8). Les leçons de morale de la vieille sagesse hindoue à inculquer au prince y étaient interprétées par des oiseaux et des bêtes. Il s'agissait d'éduquer le caractère et de contribuer à se faire des amis Deux ouvrages se rapportant à l'adab sont attribués au même auteur : "al-adab as-saghîr" et "al-adab al-kabîr". Ils renferment des conseils pour réussir. Bien que venant du monde iranien, cette tradition morale fut islamisée et incorporée dans les normes islamiques par Ibn Kutayba (+ 889-90). Son ouvrage "'Uyûn al-akhar" est pour ainsi dire le premier manuel intégrant aussi bien les données de l'anté-Islam et de la Perse (en les épurant) que celles du Co-

ran et des hadiths à une époque où les élaborations philosophiques n'étaient pas encore connues ni non plus les traités d'ascétique et de mystique. Toutefois, d'autres genres littéraires existaient déjà exposant la sagesse populaire empirique sous forme d'apophtegmes ou connus sous le nom de "Miroirs des princes" par exemple.

Cependant la rencontre avec la pensée grecque (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s, de l'Hégire) à l'intérieur de l'Islam sunnite, influença les querelles théologiques entre mu'tazilites (insistant sur la responsabilité personnelle et la décision morale) et déterministes. L'éthique philosophique hellénique passa ainsi dans la pensée musulmane pour y être islamisée à son tour.

Enfin, le courant soufi (mystique musulmane), par son ascétisme et son anti-intellectualisme, influença dans un autre sens la morale musulmane. Les grands poètes persans en particulier marquèrent fortement la sensibilité et la psychologie religieuse de l'Islam oriental. Les mystiques furent à l'origine d'attitudes nouvelles telles que la renonciation au monde, le détachement ("zuhd"), la pauvreté, l'abandon de sa personnalité entre les mains de Dieu. Il a fallu attendre Ghazali (+ 1111) pour voir ce courant intégré dans l'orthodoxie et situé à une place définie dans l'éthique musulmane, telle qu'elle est décrite dans l'ouvrage fondamental du grand penseur, "revivification des sciences religieuses" ("Ihya `ulûm ed-din").

\* \* \*

La philosophie morale des Grecs fut d'abord connue dans des cercles restreints. Parmi les ouvrages lus dans le texte original ou dans une traduction, il faut citer la République, le Timée et les lois de Platon, l'Ethique à Nicomaque d'Aristote, trois traités de Galien, etc. Une "science des akhlâq" (des dispositions innées) fut élaborée. Branche de la philosophie pratique à côté de la Politique, les "akhaq", selon Ghazali, consistent à "définir les caractéristiques et les éléments moraux constitutifs de l'âme et les moyens de les modérer et les contrôler". Al-Shirwânî (+ 1626) définit cette science comme celle "des vertus et des moyens de les acquérir, des vices et des moyens de s'en préserver. Elle a pour objet les dispositions innées, les vertus acquises et l'âme raisonnable dans la mesure où elle en est affectée". Comme ces doctrines ne contredisaient pas l'orthodoxie mais bien plutôt la confirmaient, elles furent entérinées par le courant traditionnel issu du Coran et de la Sunna. Plusieurs traités seraient à citer. Celui de Miskawayh (+ 1030) "Tahdhib al-akhlâq", eut une influence marquante. Refusant la morale de l'anté-Islam et accueillant avec discrétion celle de la tradition iranienne, il défend la compatibilité de l'éthique morale grecque et des principes de l'Islam. La base de son argumentation est cependant rationaliste. Il insiste d'autre part sur des aspects platoniciens d'Aristote et plus encore sur les aspects néo-platoniciens de la philosophie morale grecque. Ghazali estimait le travail de Miskawayh comme "raisonnable en soi et étayé par des preuves" ; son contenu n'allait pas contre le Coran et la Sunna. Lui-même, Ghazali, intégra ainsi dans son œuvre de l'Ihya des idées philosophiques déjà monnayées par Miskawayh. Mais dans sa synthèse plus étendue, il se servit des analyses spirituelles élaborées par les maîtres soufis du grand courant mystique, L'influence de Miskawayh fut manifeste dans la littérature éthique postérieure, mais en Iran surtout ; celle de Ghazali est peut-être moins nettement discernée dans ce domaine (9).

Les traits communs à ces auteurs et à ces traités de morale sont résumés de cette façon par Carra de Vaux (10) :

- Estime pour certaines vertus : la patience-résignation, le contentement du sort, la retenue de la langue.
- Idée de considérer les vices comme des maladies de l'âme et d'assimiler ainsi la morale à la médecine. Chez les mystiques, le directeur spirituel joue donc le rôle de médecin.
- Un certain désir d'effectuer une division méthodique des vertus, fondée sur l'analyse des facultés de l'âme. Chaque faculté à sa vertu et son vice. Tantôt le vice est conçu comme le contraire de la vertu, tantôt la vertu est dans le juste milieu, les vices se situant de chaque côté par excès ou par défaut.
- D'autres vertus sont retenues : la joie et la paix de l'âme, l'élévation de la pensée, la libéralité, la reconnaissance, l'indulgence, la douceur, et la chasteté. Quant aux vices, les plus fréquemment blâmés sont le mensonge, l'envie, la colère, l'intempérance et l'orgueil.

\* \* \*

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles on constate une réaction contre la morale des soufis, faite de passivité et de renoncement au monde. Les Réformistes entendent défendre plutôt une morale "activiste". Jamaâl ed-Dîn al-Afghâni et le cheikh Mohammed Abduh, dans leur commentaire du Manâr, (11) rappellent les vertus et vices connus dans les livres de l'adab : endurance ("çabr"), véracité ("cidq"), joie, reconnaissance, et encore impiété ("kofr"), passion, orgueil, etc. Mais ils sont orientés vers l'action, vitupérant contre le fatalisme et l'abandon, recommandant de tirer de chaque situation tout le bien possible, insistant sur l'observation effective des commandements divins au lieu de se contenter de belles paroles... Le cheikh Tantawi (12) lie la science et la vertu, insiste sur les péchés intérieurs au lieu de ne considérer que l'aspect extérieur de la loi et montre aussi, selon une idée bien coranique, que le péché de la plupart des gens consiste à suivre leurs passions animales. Le cheikh s'étend également sur un certain nombre de vices et de vertus : le bien agir, la tempérance, l'endurance, la justice, les motifs qui guident l'action, l'hypocrisie, l'orgueil. Lui aussi, comme beaucoup d'autres, reproche aux musulmans de s'être endormis dans le soufisme, depuis Ghazali et d'avoir abandonné l'idéal coranique.

Les sphères philosophiques influencées par les doctrines occidentales vont même jusqu'à prôner des morales révolutionnaires. On veut des vertus efficaces pour l'action, le combat et la réussite aussi bien dans la vie privée que dans la vie nationale et internationale. Ordinairement, ces philosophes sont très éclectiques, prenant ici et là, essayant de "reconstruire la pensée religieuse de l'Islam" (Mohammed Iqbal, Indien, (m. 1938) à partir de théories évolutionnistes et pragmatistes (13).

\* \* \*

De nos jours (14), il est significatif de voir comment le cheikh Shaltût recteur de l'université d'al-Azhar au Caire, présente "La morale de l'Islam" dans une série d'émissions à la radio égyptienne. Pour exposer "Les dix commandements de l'Islam", il se réfère simplement à la sourate 6 du Coran (Sourate des Troupeaux) verset 151-153 (ou 152-154 selon les versions). Selon la traduction de Blachère :

"Dis (également) : "Venez (afin que) je vous communique ce que votre Seigneur a déclaré illicite pour vous !  
Ne lui associez rien!  
(Marquez) de la bienfaisance à vos père et mère !  
Ne tuez pas vos enfants de crainte de dénuement ! Nous vous attribuerons ainsi qu'à eux, (le nécessaire).  
N'approchez pas des turpitudes tant extérieures qu'intérieures !  
Sinon en droit, ne tuez pas votre semblable qu'Allah a déclaré sacré ! Voilà ce qu'Allah a commandé, (espérant que) peut-être vous raisonnez. N'approchez du bien de l'orphelin que de la manière la plus convenable (et cela) jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité !  
Donnez juste mesure et bon poids, avec équité ! Nous n'imposons à toute âme que sa capacité.  
Quand vous parlez, soyez justes, même s'il s'agit d'un proche ! Tenez bien le pacte d'Allah !  
Voilà ce qu'il vous commande, (espérant que peut-être vous vous souviendrez.  
Ceci est ma Voie (s'étendant) droite. Suivez-la et ne suivez point les chemins qui vous sépareraient de Son chemin !  
Voilà ce qu'il vous a commandé, (espérant que) peut-être vous serez pieux".

Nous avons là neuf commandements, plus un ; celui de ne pas suivre d'autres chemins que le chemin de Dieu, la Voie droite (la "çirât al-mustaquîm" des musulmans). Tout ceci ponctué par des appels à la raison, au souvenir des bienfaits divins et par conséquent, à une attitude de piété-crainte envers Dieu. Les injonctions se rapportent à Dieu, aux parents, aux enfants et au prochain. Et c'est ainsi que dans la conduite de chacun doivent être vécues les vertus de bienfaisance, justice, sincérité-fidélité, respect de la vie. Tout un programme pratique et positif donc qu'il importe de ne pas méconnaître. Nous pourrions, du reste, retrouver un certain nombre de versets parallèles dans le Coran incitant aux mêmes vertus, par exemple 16,92/90 :

"Dieu ordonne la justice, la bienfaisance et la libéralité envers les proches. Il interdit la turpitude, l'acte blâmable et l'insolence. Il vous exhorte (espérant que) peut-être vous vous amenderez".

Ce verset est récité par le prédicateur à la fin du sermon le vendredi à la prière du midi (15).

Le cheikh Shaltût reçut des centaines de lettres envoyées par les auditeurs. Publiées en un volume, elles sont fort suggestives, mais l'importance accordée à certains domaines par les questions posées n'en est pas moins déconcertante. Ainsi par ordre : le divorce, les stipulations matrimoniales, les observances cultuelles (prière du vendredi à la radio : valide ou non ? prière des femmes ?). Une jeune fille pose la question du suicide (pourquoi est-il illicite de se suicider du moment que c'est Dieu qui m'en inspire le désir ?), etc.

Nous voyons que dans la pratique les mentalités sont très imprégnées par des questions de droit, de licite et d'illicite. Plus que la Morale, c'est le Droit qui semble en fait s'imposer et mouler les comportements. Et ceux-ci paraissent plus polarisés par ce qu'il ne faut pas faire que par le positif : "La notion religieuse du péché préside à toutes nos démarches" (16). Le professeur Berque remarque précisément que, dans ce débat du licite et de l'illicite qui agite la pensée juridique musulmane et la vie morale depuis des siècles, c'est l'illicite qui est solidement posé et définitif : "le négatif, dirait-on est ici positif". "La culture islamique, dit encore l'auteur, est dominée par la hantise du "harâm" (illicite). Cette dernière notion couvre de ses ramifications l'espace entier de la vie physique, morale et sociale". Plus encore que le péché c'est "l'interdit" qui est retenu ; plus que par un appel, c'est par la pression que le dogme agit : plus que par suscitation, c'est par élimination que la loi procède (17).

Les qualifications légales des actes humains continuent, de nos jours, à être objet d'étude pour les penseurs. Mais on tente de clarifier et de simplifier. Ainsi M. Hamidullah dans l'introduction à sa traduction du Coran (Paris, 1959, pp. X1X) :

"Les lois coraniques se divisent selon les cinq catégories où se répartissent les actes humains :

- ceux qui n'ont que du bien : devoirs obligatoires
- ceux qui n'ont que du mal : interdits obligatoires
- ceux où le bien est prépondérant : recommandés
- ceux où le mal est prépondérant : déconseillés
- ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre, ou les deux en proportion égales : indifférents à la loi, et laissés au choix de l'individu".

Mais, outre ces questions d'illicite et d'interdit, le malheur est surtout que les chefs de la communauté islamique ont peut-être donné trop bonne conscience aux musulmans en leur redisant à satiété, et encore maintenant, ces paroles du Coran :

"Vous êtes la communauté la meilleure qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous commandez le bien, interdisez le mal" (3,110).

On reconnaît la communauté des musulmans au fait qu' "ils croient en Dieu et au dernier jour ; ils commandent le bien et interdisent le mal, se hâtent vers des bonnes œuvres et ils sont parmi les vertueux" (3, 114).

Toutes les belles considérations sur les vertus ne peuvent que s'écrouler après un tel brevet de perfection. Cela ne peut engendrer que "des êtres immobiles dans leur médiocrité" écrivait l'essayiste algérien, Malek Bennabi, dans sa "Vocation de l'Islam" (Paris, 1954, pp. 76-77).

\* \* \*

Il serait regrettable de croire qu'à partir du Coran ou de certains penseurs comme Ghazali, par exemple, les musulmans ne peuvent pas s'élever et pratiquer des vertus morales très estimables. Des âmes mieux disposées sont même parvenues à intérioriser leur foi et à vivre des valeurs simples mais de base : remise entre les mains de Dieu, patience, support des autres, sincérité, modération-tempérance, etc. Au niveau individuel, tout dépend, bien sûr, du degré d'ouverture à Dieu, de la droiture du cœur et de la réelle "soumission" au Seigneur dans tous les actes de la vie.

De toute façon, nous croyons, nous chrétiens, que l'Esprit Saint accorde sa grâce aux musulmans comme aux autres. Toutes les valeurs morales, tout ce qui est positif est dès lors repris, purifié, orienté mystérieusement vers l'unique source du Bien, Dieu, qui valorise toutes les démarches sincères et désintéressées dans le bien. Mais il faut faire craquer la carapace de légalisme, la bonne conscience qui se croit parfaite, l'orgueil stérile d'être en règle parce qu'on a observé la lettre de la loi et transgressé aucun interdit.

De même qu'Ibn Muqaffa islamisait la langue des héros des fables de Bidpai, de même qu'Ibn Kutayba intégrait des données iraniennes et que Miskawayh constatait que les principes de la morale grecque coïncidaient avec ceux de l'Islam, de même de nos jours, les Musulmans islamisent facilement les valeurs morales puisés en Occident et les mettent au compte du Coran ou de l'Islam. L'interpénétration des cultes est manifeste. Cela ne doit pas nous faire oublier les données réelles de base.

L'important du reste est d'aider les musulmans que nous rencontrons à dépasser le moralisme et le ritualisme et à baser leur conduite morale sur Dieu, de les exhorter à être vrais envers Dieu, envers eux-mêmes et les autres. Le "çiddiq" est celui qui pratique la vertu de sincérité du plus profond de son cœur. Par la pureté de son intention ("ikhlas"), il tend à n'agir que pour Dieu. Ainsi, fait remarquer Louis Oardet ; il rejoint en quelque sorte, à la mesure de sa piété, le "çaddiq", le "juste" de l'Ancien Testament (18).

## NOTES

1. "La morale de l'Islam et son éthique sexuelle", Paris, A, Maisonneuve, 1953,
2. COMPRENDRE, série saumon, n° 40, 15 avril 1961, "Le péché dans l'Islam populaire maghrébin". Sur "Les actes et le salut de l'homme selon l'Islam" (Morale et Mystique) voir l'article de Louis Gardet dans "Lumière et Vie", n° 25, janvier 1956 (L'Islam), pp. 49-74.
3. COMPRENDRE, série blanche, n° 39, 15/2/1963, "La morale dans l'enseignement primaire officiel en Tunisie".
4. R. Walser, article AKHLAK (éthique), de l'Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, T. I pp. 335-338.
5. Cf. B. Farés, "L'honneur chez les Arabes avant l'Islam", Paris, A. Maisonneuve, 1932 ; A. Blachère, "Histoire de la littérature arabe, des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle de J. C. ", Paris, A, Maisonneuve, 1952, pp. 18-36.
6. Goldziher, article ADAB de l'Encyclopédie de l'Islam, 1<sup>ère</sup> édition, T. I.
7. Cf. C. A. Nallino, "La littérature arabe des origines à l'époque de la dynastie ummayyade", Paris, G, P, Maisonneuve, 1950, pp. 7 et suiv.
8. Voir une traduction française récente, avec introduction et notes, faite par André Miquel, Paris, Klincksieck, 1957, 346 p.
9. Sur divers aspects de Ghazali, on pourra lire le numéro spécial de la revue "Ibla", n° 82, 2<sup>e</sup> trim. 1958 (12, rue Jamaa el Haoua, Tunis).
10. Dans l'Encyclopédie de l'Islam, 1<sup>ère</sup> édition, T. I, à l'article AKHLAK.
11. J. Jomier "Le commentaire coranique du Manâr, Paris G. P. Maisonneuve 1954 ch, V.
12. J. Jomier, "Le cheikh Tantawi Jawhari (1862-1940) et son commentaire du Coran" dans les Mélanges (M. I. D. E. O. ), t. 5, 1958, pp. 160 et suiv.
13. Mohammed Iqbal, "Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam", trad, franç. de E. Meyerovitch, Paris, A. Maisonneuve, 1955, 213 p.
14. Parmi la masse d'ouvrages apologétiques édités de nos jours en Égypte et en Syrie et inventoriés par Gilbert Delanoue (Revue des études islamiques, 1961. cahier II, pp. 104 et suiv. ) citons par exemple : de Muhammad al-Ghazali "Khulq al-muslim", Le Caire, 1960, 4<sup>e</sup> édit, 286 p, (précis de morale pour notre temps), "Djaddid hayâtak", Le Caire, 1956, 256 p, (une psychologie et un art de vivre musulman ; - de Mustafa Abd al-Wâhid, "Shakhçiyat al-muslim kamâ yuçaawwiruhâ al-qur'ân", Le Caire, 1960, 160 p. : Décrivant le contenu de ce livre G. Delanoue (outre le "Credo" - aquîda - et le culte - `ibâdât -) signale la liste des vertus : sincérité, loyauté, douceur (hilm, 'afw), patience (çabr), continence et tempérance, science de la religion et sciences expérimentales, techniques de l'industrie, de l'agriculture, de l'économie, tout cela étant obligatoire (fardh) pour l'ensemble des musulmans), la santé et l'exercice physique, la fierté ('izza), l'entraide ou coopération (ta'âwun), l'éloignement de l'illicite (al-ibtî'âd 'an al-harâm).
15. Voir encore un choix de versets coraniques connus dans J. Jomier, "La place du Coran dans la vie quotidienne en Égypte", dans "Ibla", T. XV, 1952, pp. 131-166,
16. Hachemi Sabâï, "La psychologie de l'Oriental", dans "Ibla", octobre 1942, p. 360
17. "Essai sur la méthode juridique maghrébine" Rabat, M. Forestier, 1944, p. 70 et 91. Comparant le comportement moral en Orient et en Occident, J. Berque écrit encore dans "Les Arabes d'hier à demain" (Paris, Le Seuil, 1960, p. 230) : "En Occident, la règle cherche à s'imposer non du dehors, mais du dedans. Elle s'efforce de suivre jusqu'au cœur de l'homme le péché qui en contamine les réduits les plus

secrets. Intimiste par sa morale, l'Occident se veut objectiviste par l'action. Légaliste par la morale, l'Orient reste subjectif dans sa démarche ; à peu près toujours celle du cavalier, nerveux et intuitif".

Nous pourrions aussi faire quelques réflexions sur le caractère individuel ou collectif de la conscience morale. Des écrivains ou des penseurs comme Gide, Malraux, Sartre, etc, prônant, au niveau individuel, des morales de situation renversant les normes se référant à un Absolu, des comportements a-moraux et même immoraux, alors qu'au niveau collectif ils font preuve d'une sensibilité morale aiguë quant aux responsabilités sociales (politiques, socio-économiques) et à la défense de l'homme méprisé (cf. Le problème des tortures, du racisme, etc. ). Les chrétiens ont souvent, eux, une morale personnelle et individuelle très élevée et très affinée, mais semblent parfois trop se désintéresser des grands drames de conscience de l'homme contemporain devant certaines options, comme si les problèmes de la vie collective ne relevaient pas de la conscience morale. Les musulmans, enfin, nous apparaissent légalistes au plan de la conscience individuelle, mais, par contre, très sensibilisés à tout ce qui est du domaine communautaire, peut-être pas nécessairement dans leur conscience morale mais en tout cas certainement dans leur mentalité.

Sur le style de vie de la communauté musulmane, on pourra lire ce qu'écrit Louis Gardet du "Blason de l'Islam" (observances communes, mentalité collective, esprit de solidarité manifesté par l'entraide et l'interdépendance, en réaction contre les méfaits de l'individualisme et marqué par la revendication) dans "La Cité musulmane", Paris, Vrin, 1954, pp. 223-243.

18. "La cité musulmane" p, 94. En note, l'auteur précise que pour les soufis, le "qidq" est "essentiellement la conformité de l'homme avec ce qu'il doit être, avec l'état que Dieu lui a assigné par décret. La notion de statut fixé ("hukm") demeure cependant comme une invitation pour l'homme à se conformer à la Volonté divine : en ce sens la notion de "ciddiq", du sincère, s'avance comme à la rencontre du juste paulinien, justifié par grâce intrinsèque.

## TEXTE

*Extrait de l'ÉPITRE MORALE (Kitab al-akhlâq wa-l-siyar) d'Ibn Hazm.*

Traduction et introduction par Nada Tomiche, Beyrouth 1961, 174 p.

Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série arabe.

Ibn Hazm de Cordoue (994-1064) est surtout connu comme ardent polémiste et apologiste. Il fut juriste, théologien et logicien certes mais aussi humaniste. Son ouvrage cité ici sous le titre "Kitâb al-akhlaq" est un livre de morale en même temps qu'une confession de l'auteur, qui veut faire profiter les autres de sa propre expérience. Sa conception morale est équilibrée, loin certainement de toute effusion mystique, proposant un idéal d'"honnête homme" ("fâdhil), sage et vertueux. On peut le classer parmi le courant moralisateur, qui passe par l'Éthique à Nicomaque, Cicéron, Saint Augustin et qui rejoint les livres de l'adab. Sa morale est toutefois axée sur la recherche du bonheur en ce sens que le critère de la meilleure morale est de rendre heureux. "Curieux mélange d'empirisme et de foi où les expériences de l'homme doivent le mener au bonheur, sur terre et dans l'au-delà" (N. Tomiche).

Il n'y a pas de plan précis dans le livre mais des pensées détachées groupées par affinité du sujet.

- Section II, n° 16 - "Il n'y a entre les vertus et les vices, les actes de dévotion et de rébellion que le seul mouvement d'aversion de l'âme ou son penchant. L'homme heureux est donc celui dont l'âme se plaît aux vertus, aux actes de dévotion, fuyant le vice et la rébellion. L'homme mauvais est celui dont l'âme se complaît dans le vice et la rébellion, fuyant la vertu et la dévotion. Il n'y a en cela qu'ordre et grâce du Très Haut.
- II, n° 17 - "Celui qui aspire à l'éternité est semblable aux anges. Celui qui aspire au mal se rend semblable aux démons. Celui qui aspire à la gloire et au pouvoir est semblable aux fauves. Celui qui aspire aux plaisirs est semblable aux bêtes. Celui qui aspire à l'argent par amour de l'argent, non pour le dépenser en pieuses obligations et en louables actes de charité, est trop bas, trop vil, pour conserver de ressemblance avec un quelconque animal. Il est plutôt comme les eaux qui s'amassent dans les cavernes, en des lieux inaccessibles : aucun animal n'en profite hors quelque rare oiseau ; puis le vent et le soleil en dessèchent les restes. Et il en va de même des biens qui ne sont point consacrés aux œuvres pies.
- IV, n° 79 - "Fais confiance à l'homme pieux, même s'il pratique une autre religion que toi. N'aie aucune confiance en l'homme qui méprise les choses sacrées même s'il affiche la même religion que toi. A l'homme qui fait fi des commandements du Très Haut ne confie rien qui te tient à cœur.

- IV, n° 96 - "J'avais des défauts et j'en cherchais sans répit le remède dans la discipline, dans l'étude des paroles des Prophètes (bénis soient-ils) et des sages les plus vertueux, modernes et anciens, (dans l'étude de leurs pensées) sur les caractères et l'éducation de l'âme, jusqu'à ce que Dieu me seconda (dans ma lutte) contre la plupart de mes défauts, de par Sa Grâce et Sa bonté. C'est le fait d'une vertu complète, d'une discipline de l'âme, d'une conduite qui tient en main les rênes de la vérité, que de confesser ces défauts afin que l'on puisse en tirer la leçon, un jour, s'il plaît à Dieu.
- V, n° 151 - "Par certains traits de leur caractère, les hommes se classent en sept catégories, les uns vous louent en votre présence et vous blâment en votre absence. C'est la marque distinctive des hypocrites et des médisants, elle est fréquente et prédomine chez les hommes. D'autres vous blâment en votre présence comme en votre absence. C'est la marque distinctive des médisants (quand ils sont) puissants et insolents. Certains vous flattent en votre présence aussi bien qu'en votre absence. C'est la marque des flatteurs et des ambitieux. D'autres encore vous blâment en votre présence et vous louent en votre absence. C'est la marque des imbéciles et des sots. Les gens vertueux eux, se gardent de vous louer aussi bien que de vous blâmer quand vous êtes présents. Ils font votre éloge en votre absence ou s'interdisent de vous blâmer. Les médisants, quand ils ne sont pas hypocrites ou grossiers, se taisent devant vous et vous critiquent quand vous n'êtes pas là. Quant à ceux qui aspirent à la tranquillité, ils se gardent de vous louer et de vous blâmer en votre présence comme en votre absence. Nous avons pu observer ces divers types d'individus et nous les avons éprouvés.
- VIII, n° 195 - "Les vertus ont quatre racines, qui forment toute vertu. Ce sont : l'équité, l'intelligence, le courage et la générosité.
- VIII, n° 196 - "Les vices ont quatre racines, base de tous les défauts et qui s'opposent aux constituantes des vertus. Ce sont : l'iniquité, l'ignorance, la lâcheté et l'avarice.
- IX, n° 229 - "Parler des défauts d'autrui est un grave péché, essentiellement illicite. Il faut éviter de le faire, sauf quand on veut conseiller un homme qu'on craint de voir succomber aux manèges de celui qu'on blâme ou quand on veut seulement réprimander un orgueilleux mais en sa présence et non derrière son dos.
- IX, n° 233 - "Si tu t'enorgueillis de tes bonnes oeuvres, pense à tes révoltes, à tes fautes, à ta vie sous toutes ses faces. Ah, par Dieu, tu y trouveras alors ce qui l'emportera sur tes bonnes œuvres et fera oublier tes bonnes actions. Inquiète-toi alors longuement de ces questions et remplace ton orgueil par le mépris de toi-même.
- IX, n° 306 - "L'homme subit de nombreuses épreuves durant sa vie, mais les pires de toutes sont celles que lui inflige l'homme, son frère ; le mal que les hommes font à l'homme est pire que le mal que lui font les bêtes enragées et les vipères venimeuses, car l'on peut se protéger de ces animaux mais l'on ne peut absolument pas se protéger du genre humain.
- IX, n° 313 - "C'est un malheur plus grand d'avoir un ami de mauvaise foi que de le perdre.



<p>S. M. A. Comprendre  20, rue du Printemps  PARIS  C. C. P. : 15 263 74</p>
---